



BOLAZEC

L'église est de construction récente, sauf le clocher, qui doit être du ^{xvii}^e siècle, ayant deux chambres de cloches superposées, avec tourelle ronde d'escalier. Les patrons sont la Sainte-Vierge et saint Guénaël, qui ont leurs statues au maître-autel. Autres statues : saint Michel terrassant le dragon, bien mouvementé, deux statuettes de moines, Christ en croix.

Dans le cimetière, croix en pierre où le Christ est accompagné de deux anges qui recueillent dans des calices le précieux sang coulant des plaies de ses mains.

Bolazec était une trêve de Scrignac et doit probablement son origine à un manoir, berceau de la famille de *Botglazec* (le buisson verdoyant). Cette famille, possessionnée dans les paroisses voisines, Guerlesquin, Botsorhel, Plouigneau, portait : *d'argent à un arbre de sable, sommé d'une merlette de même*, avec la devise : *Quitte ou double*. Sa dernière branche s'est fondue dans Coatmen, vers 1580.

Terre noble : manoir du Halgoët, résidence en 1669 de Claude du Parc, écuyer, sieur de Penanguer, du Parc : *d'argent à 3 jumelles de gueules*; devise : *Vaincre ou mourir* ! (Notes de M. Louis Le Guennec).

Il s'y trouve une seule chapelle sous le vocable de Saint-Conogan ou Guenégan, évêque de Quimper. La statue du saint le représente avec tous les attributs épiscopaux. La chapelle est située au village de Kered, à une demi-lieue du bourg.

Un décret du 15 Septembre 1848, autorise la donation que fit le Sr Guéguen de cette chapelle à la fabrique de Bolazec.

En 1853, M. Kerbaul, recteur, disait que la chapelle Saint-Conogan avait deux pardons, l'un le dimanche avant la Saint-Jean, l'autre le second dimanche après la Toussaint ; « mais, ajoutait-il, je désire que Monseigneur me dispense de faire le premier qui est une occasion de désordre sans profit pour l'église, vu que les offrandes montent à peine à 3 francs et c'est un prétexte pour les habitants de ne point assister aux offices ; quant au second pardon, il produit, année ordinaire, une vingtaine de francs à l'église et on y assiste régulièrement aux offices ».

Actuellement, il y a encore deux pardons dont les époques sont ainsi modifiées : le grand pardon a lieu le dimanche de la Trinité, le petit pardon, le dimanche qui suit la fête du Saint (16 Octobre).

Au moment de la Révolution, le curé de Bolazec, M. Guillou, refusa le serment. Les arrêtés du département l'obligeaient à se tenir à quatre lieues de son ancienne résidence ; mais il fut bientôt remplacé à Bolazec par M. François Cosquer, en 1792.

M. Cosquer, originaire de Scrignac, avait été ordonné prêtre par Mgr de Saint-Luc, en 1787, puis envoyé à la trêve de Kergrist-Moelou (aujourd'hui diocèse de Saint-Brieuc), où il demeura cinq ans, il refusa le serment, puis ayant perdu tout son ménage vendu par la Nation, sur les ordres de M. Lescoat, supérieur du Séminaire, il vint exercer les fonctions du ministère à Bolazec sans l'agrément

ment du District de Carhaix. Mais bientôt les prêtres non assermentés durent cesser tout exercice public du culte et se tenir cachés, M. Cosquer se retira alors au village de La Forêt, en Bolazec, où il aidait son frère et sa sœur à cultiver la ferme. C'est là que le 14 Septembre 1793, il fut pris par la gendarmerie, sur la dénonciation d'un habitant de Botsorhel. Le procès-verbal de cette arrestation est ainsi conçu (1) :

« L'an 1793, le 14 Septembre, nous, Julien Berdou, Colin Martin et Guillaume Rolland, gendarmes du Ponthou, certifions que sur les midi est venu en notre résidence le nommé René Le Gordonec, charron, demeurant en la trêve de Botsorhel, qui nous a dit qu'il savait où il y avait un prêtre réfractaire qui s'était réfugié chez son frère, et que nous n'avions qu'à nous trouver en un endroit nommé Tachen-Christ, en Botsorhel, sur les 6 heures du soir, qu'il y serait lui et son fils et nous aurait conduits en la maison où était le dit prêtre. Ils furent fidèles au rendez-vous, et avons parti tous ensemble et avons continué notre route pour nous rendre au village de La Forêt, en Bolazec, ce que voyant nous avons entré dans une loge au pignon de la maison dont nous avons trouvé le nommé François Cosquer qui était même au lit. Après avoir fait la fouille dans cette dite loge, interrogé ce qu'il était, a déclaré qu'il était prêtre, nous l'avons fait s'habiller, puis il nous a demandé d'aller voir son frère qui était dans la maison, auparavant que de partir, afin d'avoir son chapeau ; étant entrés, son frère lui a donné son chapeau, et nous avons aperçu un fusil pendu à la cheminée sans pierre ni chargé, que nous avons pris, car le conducteur nous avait avertis de nous méfier de son frère à cause de ce fusil. Après avoir fait ses adieux à son frère

(1) L. 15.

et à sa sœur, nous avons quitté la maison et revenus par Guerlesquin au Ponthou, et nous avons remis le prêtre au District de Morlaix. »

Le 18 Septembre, le District procéda à l'interrogation de M. Cosquer, mais ayant constaté qu'il n'avait pas fait « d'actes extérieurs de fonctions ecclésiastiques » ne le condamna pas à mort, mais ordonna qu'il fût conduit à Quimper pour y attendre un passage à la Guyanne.

Nous apprenons, par une lettre de M. Cosquer, en 1809, que ce ne fut pas sur Quimper mais sur Brest qu'il fut dirigé, et qu'en passant par Landerneau il subit un second jugement qui le condamna à la peine de mort ; « mais, ajoute-t-il, mon heure n'était pas encore venue et le commissaire refusa de signer mon jugement ». Il demeura vingt-sept mois en détention à Brest, d'où il fut libéré avec tous les autres prisonniers, à la fin de 1795. Il revint alors à Bolazec et à Scrignac, où se trouvaient, dit-il, « dans le voisinage MM. Larchantel et Lescoat, qui me dirent de m'y tenir au lieu de retourner à Kergrist, annexé aux Côtes-du-Nord ».

A l'organisation du clergé en 1802, M. Cosquer fut maintenu à Bolazec, où il était encore en Novembre 1809, époque à laquelle il fut appelé à Pouldreuzic, à son grand regret, car il redoutait pour sa santé les bords de la mer.

M. Cosquer ne fut pas remplacé à Bolazec, qui demeura sans recteur comme annexe de Scrignac, pendant près de vingt ans.

Population de Bolazec : en 1800, 700 âmes.
— en 1900, 856 âmes.

RECTEURS DE BOLAZEC

1804-1815. François Cosquer, né en 1760 à Bolazec, prêtre en 1786.

- 1830-1835. Pierre-Michel Bléas, de Bodilis.
1835. Louis Caradec, de Plogastel-Saint-Germain.
1840. Jacques Bohic, de Henvic.
1840-1845. Jean-Marie Lolivier, de Scrignac.
1845-1856. Jean-Louis Kerbault, de Trefflévénez.
1856-1860. François Guyader, de Roscoff.
1860-1864. Guillaume Colleter, de Plouézoc'h.
1864-1867. Paul-Marie Guivarch, de Mespaul.
1867-1876. Hervé Lojou, de Plougasnou.
1876-1880. François-Marie Le Quéré de Plouvorn.
1880-1888. Guillaume Guézennec, de Ploujean.
1888-1895. Louis-Marie Lochouarn, de Quimperlé.
1895-1901. Aimé Berriet.
1901. Alfred Chavet.

SEIGNEURS DE LA PAROISSE

Guynement, Sr de Lannunec : *de sable à 3 rencontres de cerf d'argent.*

PRÊTRES ORIGINAIRES DE BOLAZEC DE 1800 à 1900.

MM.

1. — Guinament, Guillaume, prêtre, 13 Mars 1813.
 2. — Buanec, Jean-Louis-Marie, prêtre, 10 Août 1873.
-